

Réflexions sur le fédéralisme (Edito newsletter août 2018)

Chère lectrice, cher lecteur,

Trop souvent l'affirmation que l'Union Européenne (UE) est centralisée, et de ce fait le parfait contraire de la Suisse, revient dans le débat public. Ce sont les mots prononcés tout récemment par Philipp Muller, ancien président du PLR sur les ondes d'Arena, l'émission politique de la télévision suisse-allemande. Ou combien de fois entend-on affirmer que « l'UE est une dictature qui agit contre la volonté de ses Etats-membres » ? Mais comment la situation se présente-t-elle en réalité ? Un regard approfondi sur les traités de l'UE vaut la peine.

Tout comme la Confédération, l'Union européenne ne peut agir que dans les domaines politiques qui lui sont explicitement attribués par les traités. Et ses compétences sont bien moins nombreuses que celles de la Confédération. Les compétences exclusives de l'UE sont avant tout le commerce extérieur, les règles en matière de concurrence au sein du marché intérieur ainsi que la politique commune dans le domaine de la pêche et de l'agriculture. De l'autre côté, il y a beaucoup de domaines importants qui – dans l'esprit du principe de subsidiarité – relèvent de la compétence exclusive des Etats-membres : l'éducation, le marché de l'emploi, les assurances sociales, la politique économique, les impôts. L'UE n'est donc en aucun cas un ensemble centralisée. Au contraire, elle laisse beaucoup plus de libertés à ses Etats-membres que la Confédération n'en laisse aux cantons suisses.

Cependant, disposer des compétences formelles ne suffit pas pour garantir un fédéralisme qui fonctionne bien : il faut en plus que les Etats-membres assument leurs compétences dans les domaines qui leur sont attribués. Il est hypocrite de demander à l'UE de faire plus contre le chômage des jeunes, comme bon nombre de politiciens nationaux le font régulièrement. A part la mise à disposition d'un peu d'argent, l'UE ne peut pas faire grand-chose, justement parce qu'elle ne dispose pas des compétences formelles nécessaires à cette fin.

Qui dit fédéralisme et subsidiarité doit toujours garder en mémoire que ces deux principes impliquent aussi une responsabilité : celle de faire usage de ses propres compétences et ne pas blâmer autrui pour ses propres échecs. Trop souvent l'UE est le bouc émissaire pour les insuffisances des gouvernements nationaux et contre lesquelles elle ne peut rien faire parce que les compétences formelles nécessaires lui font défaut.

Ainsi, je vous prie, chère lectrice, cher lecteur, d'être vigilant-e à l'avenir, si médias, femmes ou hommes politiques parlent de l'UE apparemment si centralisée ou si dictatoriale, ou si l'UE est accusée d'être à l'origine des problèmes purement nationaux. Dans ce sens, un énorme travail d'information auprès de nos concitoyennes et concitoyens nous attend.

Bien cordialement,

Marc Sinner
Membre du comité de la yes